

# Activité 4 : Analyser un document

## DOC. 1 Une pétition lancée par une élue

Le 9 mars dernier, Madeline Da Silva a lancé sur Change.org une pétition appelant à l'« inéligibilité<sup>1</sup> pour les élus coupables de violences faites aux femmes », déjà signée par plus de 54 000 internautes.

5 « Des femmes ont été victimes d'un homme politique, un homme politique qui a conservé sa fonction. La justice ne peut rien aujourd'hui, mais elle pourra demain. Je veux être l'un de ces maillons, celui qui va pousser, bousculer, interpeller. J'ose

10 croire que ce changement, nous le provoquerons ensemble, tous et toutes.

Engagez-vous, entendez ces voix, regardez ces signatures, pour que les violences faites aux femmes cessent en politique, une seule solution : l'inéligibilité pour les élus condamnés pour violences faites aux femmes ! »

D'après M. Da Silva, *Elle*, 3 avril 2017.

1. Qui ne peut être élu.

1 DOC. 1 Soulignez en **rouge** les raisons de cette pétition.

2 DOC. 1 Que réclame cette pétition ?

*Cette pétition demande l'inéligibilité pour les élus condamnés pour des violences faites aux femmes.*

3 DOC. 1 et 2 Quels éléments montrent que cette pétition a mobilisé du monde ?

*La pétition lancée sur Internet a atteint 54.000 signataires en avril 2017, puis près de 100.000 en août.*

4 DOC. 2 Quel a été le résultat de cette mobilisation ?

*Suite à la pétition, la loi a été modifiée par le Sénat : les auteurs d'infraction sexuelle ou de harcèlement sont désormais inéligibles.*

5 DOC. 1 et 2 Quel média a été utilisé dans cette affaire et de quelle façon ?

*C'est sur Internet qu'une citoyenne a lancé sa pétition, sur le site Change.org. Face au nombre de signatures, les sénateurs ont été obligés de tenir compte de sa demande.*

## DOC. 2 Une loi votée suite à une mobilisation sur Internet

8 août 2017.

C'est la victoire !  
Nous avons  
réussi. Bravo

5 et merci à vous

tous pour votre mobilisation !

Notre pétition a permis qu'un amendement soit déposé par Laurence Rossignol et adopté au Sénat à l'unanimité en juillet.

10 C'est définitif et officiel, les auteurs d'infractions sexuelles ou de harcèlement sont désormais inéligibles !

Cette lutte est encore une fois la preuve qu'une mobilisation citoyenne porte ses fruits !

15 Continuons à nous mobiliser sur les sujets qui nous tiennent à cœur, n'hésitons jamais à signer, partager, proposer.

Madeline.



**Victoire confirmée**

Cette pétition a abouti avec 96 458 signatures !